

Après une première quinzaine excédentaire et une deuxième quinzaine déficitaire malgré le radoucissement de ces derniers jours, ce mois d'avril termine proche des normales avec 1,5°C d'excédent sur les maximales, mais seulement 0,3 °C sur les minimales. Sur le mois, les hauteurs de précipitations ne sont que de 2 mm au-dessus des normales avec des durées d'ensoleillement toujours déficitaires de près de 20%.

Les semis de betteraves ont bien avancé même s'ils ne sont pas totalement terminés notamment dans les secteurs mal ressuyés, et la pluie de fin de semaine est venue repousser encore une fois les possibilités de terminer l'ensemble des semis de printemps, et notamment de maïs. Rien de perdu pour les maïs qui apprécieront des lits de semence un peu plus réchauffés.

BLE

Risque maladie en hausse à partir de dernière feuille

Si beaucoup de parcelles arrivent « seulement » au stade dernière feuille, ce qui est déjà précoce pour une fin avril, les premiers épis font leur apparition dans les parcelles les plus précoces. Positionner le plus efficacement possible son programme fongicide avec les associations triazole + SDHI plutôt à dernière feuille, et solutions à base de prothioconazole fin gonflement à début épiaison (tout début floraison dans les situations à risque agronomique fusariose élevé). Bien prendre en compte le risque septoriose comme chaque année, mais aussi le risque rouille élevé ce printemps en associant une strobilurine à dose modulée au cas par cas (aucune efficacité septoriose).

Septoriose : contaminations en cours attendre la dernière feuille si possible

Sur septoriose, nous sommes toujours sur un niveau de risque climatique élevé pour les variétés très sensibles (notées 5 et moins telles que Rubisco, Sacramento ...) ET semées en octobre. La remontée des températures va même raccourcir les durées d'incubation. En règle générale positionner une association triazole + SDHI (ex Révystar XL 0,75 L/ha) à dernière feuille si le seuil de nuisibilité est atteint : 20% des F3 touchées sur variétés sensibles car il faut anticiper un peu, sinon 50% des F3 touchées sur variétés peu sensibles (= cas général en PI). En situations très précoces, cette intervention est parfois déjà réalisée, en attente du relais de fin-gonflement à début épiaison (début floraison en situation à risque agronomique fusariose). A l'inverse sur variétés tolérantes et semées pas trop tôt (pas avant mi-octobre), le seuil de 50% des F3 touchées à très peu de risque d'être atteint actuellement. De plus, sur ces variétés la maladie évolue moins rapidement, laisse donc le temps de faire « tranquillement » le suivi à vue. Dans les parcelles qui ne seront toujours pas au seuil au stade fin gonflement (pas rare en PI), on conservera le stock de triazole-SDHI et on passera directement à la solution prothioconazole (+ strobilurine sur variétés très sensibles à la rouille brune).

Rappel : attention aux stades limites (hormones) :

Avec les produits à base de 24D seul, ne plus intervenir après le stade 2 nœuds, maxi épis 2 cm de long ;

Avec les produits type Bofix, ne plus intervenir après le stade 2 nœuds, maxi épis 3 cm de long. Avec les produits type Allié, ou Starane, respecter les stades limites réglementaires.

Apport d'azote de dernière feuille

Sur les parcelles les plus avancées, la dernière feuille est largement sortie. Les apports de dernière feuille sont à réaliser sur les variétés précoces, puis les variétés tardives à suivre. Prévoir par exemple de couper la sole de blé en deux et de programmer deux chantiers d'épandage sur 2 semaines.

COLZA

Sur les colzas les plus avancés quasiment défleuris, plus aucune intervention n'est à prévoir. Si les auxiliaires ont été préservés, ils suffiront généralement à éviter le développement tardif de colonies de pucerons cendrés au-delà des seuils de nuisibilité.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 30 avril 2024 (BSV G.C. N°xx). « *La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires* »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »